



Paris, le 11 janvier 2020

Les familles veulent y voir plus clair

Après plus d'un mois de conflit social lié à la réforme compliquée des retraites, les familles ne comprennent plus. Il faudra travailler plus longtemps. Elles l'ont compris sur l'argument de la démographie : 1.7 actif pour 1 retraité.

L'âge de départ à la retraite est central et n'avait pas été précisé très clairement. L'âge d'équilibre de 64 ans semble cristalliser le débat. Cette mesure, purement financière, entraîne une baisse des pensions par application d'un malus pour un départ en dessous de cet âge d'équilibre. Malus à priori définitif. Nous voyons bien que cela constitue une variable d'ajustement tout comme la valeur du point et surtout aussi la limitation de l'enveloppe totale à 14% du PIB. Que se passerait-il sur le montant des retraites en cas de diminution du PIB ?

Ce vendredi 11 janvier 2020, le premier ministre a fait un pas vers les partenaires sociaux en leur permettant d'élaborer une autre solution d'équilibre financier du régime de retraite. Ceci en définissant un cadrage très restrictif. Espérons que patronats et syndicats trouvent une solution alternative dans cette période de 3 mois.

il n'est néanmoins pas compréhensible que le projet de loi ait été soumis au conseil constitutionnel avec cette mesure financière déjà inscrite (âge d'équilibre) avant de connaître le résultat de la concertation des partenaires sociaux.

Si le pouvoir d'achat des retraités baisse, c'est l'économie qui en subira les conséquences, avec des aides sociales qui augmenteront, mais aussi la solidarité générationnelle dans la famille. Le montant de la retraite ne doit pas être soumis aux aléas financiers, ce serait une catastrophe, mais à la réalité de la carrière réalisée par chacun. Or cette réforme est portée, sur le fond, par cette modification d'assiette.

La pénibilité doit bien-sûr être prise en compte, comme d'autres spécificités sans pour autant recréer l'équivalent des régimes spéciaux.

Notre démocratie préfère la négociation et les débats. S'appuyer sur un texte voté à l'assemblée aurait permis à la représentation nationale de s'exprimer. Pour nous les représentants des familles, l'augmentation de l'âge de fin des années du travail ne peut se concevoir qu'en donnant priorité aussi à une conciliation efficace des temps familiaux et professionnels. Nous pensons bien sûr à un congé parental d'un an rémunéré pour permettre aux familles de s'occuper de leurs enfants durant la première année de vie. Nous pensons au pouvoir d'achat et à l'avenir de l'épargne. Nous pensons aux droits familiaux qui restent à préciser et à la justice sociale qui nous encourage à toujours prôner le dialogue pour y voir plus clair. C'est notre ADN en France...

Charly HÉE
Pdt Familles de France